

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six mars, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes AGOSTINHO, ALAZET, BENITEZ, BERNA, BERTHOMIEU, ESTRADE, LESCURE, MAILLOT, SEGAUD.

MM. BELKOWSKI, CASTAN, CAYLA, GAUDENZI, LAVIT, LEFROU, PEPOZ, PLANCHER, RAYNAUD.

Excusés : Mmes NAUDY, GIGUET, TORTES, M. BROUSSAN.

Absents : MM. BLAQUIERE, NIVALLE.

Procurations : Mme GRANADOS à Mme BENITEZ, Mme COSSIA à M. PEPOZ, Mme FOUSSE à M. CASTAN.

Secrétaire de séance : Mme Annie LESCURE.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Annie LESCURE a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2018.

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018.

3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis la réunion du 18 décembre 2018, le Maire n'a pris aucune nouvelle décision :

4) Convention de coordination entre le service de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une convention régissait l'intervention de la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat, dans le respect de leurs compétences respectives, sur la totalité du territoire de la commune.

Il expose que cette convention devait être réactualisée. La convention a été établie conformément aux dispositions du I de l'article L.2212-6 du code général des collectivités territoriales, et précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine également les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de l'Etat.

Il indique que la présente convention a été actualisée par les différents types d'armement des policiers municipaux, les lieux de surveillance, ainsi que la pose de vidéoprotection entre autre.

Monsieur le Maire soumet à approbation du Conseil Municipal les termes de la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix pour, approuve le projet de signature de la convention de coordination entre le service de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

5) Fête du melon du vin et de l'art 2019. Demande de subvention à la Région.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de développer l'animation du village il est envisagé de renouveler la fête du melon du vin et de l'art en 2019, avec mise en avant des produits du terroir et de l'artisanat local et des animations de rues marquées par le folklore occitan et méditerranéen. Le budget global de la manifestation, dont l'objectif est de sensibiliser les visiteurs à la culture de la région en visant autant la population locale qu'estivale, est estimé à 9500 € et Monsieur Le Maire suggère au Conseil Municipal de solliciter auprès de La Région le versement d'une subvention. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, vu le projet de fête estivale sur le thème du melon, du vin et de l'art, vu le budget de la manifestation estimé à 9500 €, considérant l'intérêt de favoriser la diffusion de la culture régionale et traditionnelle au travers d'une manifestation festive estivale, à l'unanimité par 21 voix pour, approuve l'organisation de la fête du melon, du vin et de l'art, sollicite de La Région le versement d'une subvention pour aider au financement de cette manifestation.

6) Acquisition de chars pour Carnaval.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que, chaque année, pour organiser le défilé de Carnaval, la commune fait l'acquisition de plusieurs chars. Pour 2019 ce sont cinq chars qui ont été réservés pour un coût global de 2 000 €. Par la suite, la commune a l'opportunité de pouvoir louer ces chars à des communes voisines. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de ces locations en prenant en compte le nombre de chars mis à disposition et leur état, soit : 1 000 € le lot à la commune de Maureilhan, 500 € le lot à la commune de Vendres et 400 € à Cazouls les Béziers. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 21 voix pour, donne son accord pour l'acquisition de cinq chars destinés au défilé de Carnaval pour un coût global de 2 000 €, se prononce pour la location des chars de Carnaval aux conditions définies ci-dessus.

7) Remboursement de frais de restauration, clae et de centre de loisirs.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les parents d'un enfant qui fréquentait le groupe scolaire de Montady en 2017/2018, avaient engagés des frais de restauration, de clae et centre de loisirs. Il expose que leurs relevés de prestations de 2018 fait apparaître un restant dû, l'enfant ne fréquentant plus le groupe scolaire, le clae ou le centre de loisirs :

- Restauration scolaire : M. Mme Cheval-Hirtzberger 49,40€
- Centre de Loisirs : M. Mme Cheval-Hirtzberger 5,22€
- CLAE : M. Mme Cheval-Hirtzberger 43,50€

Il propose au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à rembourser les familles concernées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, vu les frais engagés par cette famille jusqu'à fin 2018, vu que l'enfant concerné ne peut plus fréquenter les services municipaux cités pour l'année scolaire 2018/2019, à l'unanimité par 21 voix pour, émet un avis favorable au remboursement de ces familles, charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

8) Acquisition de mobiliers de réagencement et d'amélioration de la médiathèque. Demande de subvention au Département de l'Hérault et à la DRAC Occitanie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a programmé l'acquisition de mobiliers et le réaménagement d'une partie de la médiathèque. M. Le Maire précise que l'objectif de ce réaménagement est de restructurer les espaces, afin de repenser l'offre de services en direction des futurs nouveaux usagers et des usagers actuels. Il s'agit également d'attirer de nouveaux publics.

Il y aura la création d'un espace dédié aux adolescents, une meilleure présentation des nouveautés jeunesse, et en salle adulte six nouveaux rayonnage de documentations, un présentoir de nouveautés et une tour d'exposition et de rangements de DVD. Les travaux seront réalisés en régie municipale, des luminaires et un rafraichissement des peintures est également prévu. Il expose que dans ce but, un avant-projet estimatif de la dépense a été établi, le coût de la fourniture de ces équipements étant fixé à environ 4 000 € HT. Pour permettre à la commune de mener à bien cette opération, il apparaît nécessaire de déposer auprès du Conseil Départemental et de la DRAC une demande de subvention pour participer au financement. Il propose au Conseil Municipal de donner son accord pour approuver le projet de réaménagement de la médiathèque pour un coût prévisionnel de 4 000 € HT, d'autoriser le Maire à solliciter du Département de l'Hérault et de la DRAC la subvention la plus élevée possible pour permettre la réalisation de cet aménagement, et de faire généralement le nécessaire. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, vu le projet de réaménagement de la médiathèque, vu l'estimation du coût de ce projet qui ressort à 4 000 € HT, A l'unanimité par 21 voix pour, approuve la réalisation du projet de réaménagement de la médiathèque pour 4 000€ HT environ, sollicite une subvention du Département et de la DRAC, pour aider à la réalisation de cet aménagement, mandate Monsieur le Maire pour déposer cette demande de subvention.

9) Enlèvement des véhicules en stationnements gênants ou abandonnés sur la commune – Facturation au propriétaire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est le garant de la prévention et de la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques sur le territoire communal. Il précise qu'à ce titre, il doit prendre toutes dispositions de nature, à pouvoir réagir à

toutes atteintes qui pourraient être engendrées par la présence de véhicules en stationnements gênants ou abandonnés sur la voie publique ou ses dépendances. M. Le Maire expose que la commune ne dispose pas en interne des moyens humains et matériels, ni des compétences nécessaires à la gestion d'un service d'exploitation de fourrière automobile sur son territoire. Aussi, il convient de faire appel à un prestataire spécialisé extérieur agréé pour récupérer les véhicules réglementairement et les stocker dans un lieu sécurisé. Il propose au Conseil Municipal de facturer aux propriétaires des véhicules les frais d'enlèvement des véhicules, les frais de gardiennage, ainsi que l'expertise du véhicule.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité par 21 voix pour, approuve que la commune fasse appel à un prestataire spécialisé extérieur agréé pour récupérer les véhicules réglementairement et les stocker dans un lieu sécurisé, valide le fait que la facturation soit faite aux propriétaires des véhicules les frais d'enlèvement des véhicules, les frais de gardiennage, ainsi que l'expertise du véhicule, charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

10) Budget principal M14 : Débat d'orientations budgétaires 2019.

Afin de permettre de mieux appréhender les perspectives d'évolution des budgets primitifs, la Loi du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République, dans son article 11, a institué l'obligation, pour les communes de 3.500 habitants et plus, d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L 2312-1 du CGCT prévoit que, dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle à l'adoption du budget.

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter aux élus du conseil municipal les grandes tendances structurant le budget du village, et d'échanger sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour rappel, depuis 2014, dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques, la dotation globale de fonctionnement a subi plusieurs réductions. Pour la commune de Montady, la DGF attribuée en 2014 était en diminution de 24 671 € par rapport à 2013. En 2015, cette diminution était de 62 409 € par rapport à 2014, en 2016 elle a été de 63 171 €, accusant toujours une nette diminution en 2017 de 38 694 €, et relativement stable en 2018 (-1 479 €). Pour 2019, on s'attend à une réduction de la DGF de l'ordre de 2 500 €. Sur l'exercice précédent et cet exercice budgétaire, la DGF reste stable, les dépenses de fonctionnement étant en diminution et la commune répondant alors aux attentes du gouvernement. Au total, la réduction de recette par rapport à la DGF perçue par la commune en 2013, sera de 186 158 €.

Ainsi, alors que la commune percevait 519 704 € de DGF en 2013, elle ne recevra plus qu'une dotation d'environ 333 546 € en 2019.

Pour autant, malgré ces réductions de recettes, la commune parvient à dégager de sensibles autofinancements grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, tout en poursuivant de dynamiser le village, en réalisant notamment des équipements publics et le maintien de services de proximité. Ces excédents qui ont pu être dégagés de par un travail budgétaire important depuis quelques années, permet de financer une bonne partie des investissements qui seront inscrits au budget 2019.

Sections de fonctionnement et d'investissement du budget général

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie notamment sur les informations fiscales et relatives aux dotations de fonctionnement qui sont communiquées en début d'année par les services de l'État à la commune. Au moment de la préparation du rapport, aucun montant n'est encore disponible.

En conséquence, les données chiffrées qui servent de support au débat d'orientations budgétaires ne sont pas définitives. Elles sont susceptibles d'évoluer avant le vote du budget 2019.

L'exécution de l'année budgétaire 2018 aboutit à des résultats qui confirment l'installation dans la durée de la gestion responsable de la commune, basée principalement sur la rigueur et l'efficacité des dépenses de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2018 :	3 550 500,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 550 500,00 €
Réalisations :	3 160 600,01 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2018 :	3 550 500,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 550 500,00 €
Réalisations :	3 969 513,19 €

Résultat

Excédent de clôture :	808 913,18 €
-----------------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2018 :	3 825 505,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 825 505,00 €
Réalisations :	2 283 991,59 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2018 :	3 825 505,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 825 505,00 €
Réalisations :	3 302 671,55 €

Résultat

Excédent de clôture :	1 018 679,96 €
-----------------------	----------------

L'excédent global est donc de 1 827 593,14 €.

A) Section de fonctionnement

Du fait des réductions de recettes subies par la volonté de l'Etat, le volume global des ressources 2019 est en diminution de 1,14 % par rapport aux prévisions budgétaires de 2018.

Par voie de conséquence, les dépenses se trouvent réduites dans la même proportion.

Il conviendra donc de renforcer encore la rigueur de gestion des dépenses pour éviter tout risque de dépassement des crédits qui seront votés par le Conseil Municipal.

Malgré tout, il reste toujours possible de parvenir à l'équilibre budgétaire sans qu'il soit nécessaire de modifier les taux des taxes locales et donc sans accroissement de la fiscalité imputable à la commune.

Orientations budgétaires

En dépenses, sous réserve d'éventuels ajustements consécutifs à la notification des informations budgétaires par les services de l'Etat, le montant des crédits pour 2019 est estimé à 3 510 000 €.

Les principaux chapitres de dépenses sont les charges à caractère général, qui augmentent de 29 965 € par rapport à 2018, avec 886 347,72 €; les charges de personnel et frais rattachés (cotisations URSSAF, retraites, assurance statutaire...) baissent de 3 900 € pour un total de 2 072 600 €, les frais financiers à raison de 86 000 €, auxquels s'ajoutent les charges de gestion courante, les charges exceptionnelles et les amortissements pour un total de 465 052,28 €. Concernant les recettes, leur montant se rapprochera de 3 510 000 €. Les bases de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) devraient procurer une recette estimée à 1 521 475 €, à taux communaux constants. Le montant des dotations de l'Etat ne progressera pas compte tenu de la baisse de la DGF, le montant des autres dotations, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation, n'est pas connu à ce jour. La recette espérée de l'ensemble des dotations est de 1 228 137 €. Les attributions au titre de la communauté de commune la Domitienne seront de l'ordre de 193 000 €, les autres taxes et redevances représentant 168 300 € (droits de mutation, électricité, pylônes, publicité). Les produits des services au public (concessions, droits de place, cantine scolaire, crèche...) pourront procurer 232 988 €, complétés par les produits divers pour 156 100 € (remboursements sur rémunérations, opérations d'ordre liés à des travaux en régie, revenus des immeubles, produits exceptionnels). Ces recettes sont complétées par de l'excédent reporté pour un montant de 10 000 €.

L'affectation du résultat 2018 pourra être :

- Autofinancement complémentaire en investissement 2019	:	798 913,18 €
- Excédent reporté en recettes de fonctionnement 2019	:	10 000,00 €

Egalement, le résultat reporté en ligne 002 (recettes de fonctionnement), permettra d'inscrire la somme de 39277,25€ en recette d'investissement.

Au total, la commune sera en mesure d'autofinancer les dépenses d'investissement à concurrence de 838 190,43 €.

Une grande partie des travaux d'investissement programmés pour 2019 pourra ainsi être financée, tout en assurant la couverture du remboursement annuel de la part en capital des emprunts.

B) Section d'investissement

L'exercice 2018 s'est clôturé sur un excédent de 1 018 679,96 €, qui permettra, avec l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (838 190,43 €), ainsi que 118 870,66 € restant à récupérer de la M49, de participer au financement des investissements prévus pour l'année 2019, à concurrence de 1 975 741,05 €.

Orientations budgétaires

En 2019, le principal chantier sera la construction du complexe sportif. Il faut prévoir pour cette réalisation un budget global de 1 300 000 €, comprenant la construction des bâtiments, des espaces sportifs et les honoraires de maîtrise d'œuvre.

La chaussée de la rue des écoles est au programme 2019, tout comme la réfection de l'avenue Pierre Lacan qui comprendra des liaisons douces vers le centre-village.

Divers travaux d'aménagement urbain, notamment des grosses réparations de voirie sont également à prévoir.

D'autres investissements importants sont à prévoir en 2019, concernant la fin de la réhabilitation de la RD11, divers travaux au groupe scolaire (vidéoprojecteurs, climatisations, remplacement de fenêtres, toitures, peintures, habitat chauves-souris), la rénovation de bâtiments municipaux et diverses acquisitions de matériel.

Dans le détail, toujours sous réserve d'ajustements éventuels avant le vote du budget, la répartition des dépenses est la suivante :

Dépenses obligatoires :	
-Remboursement du capital d'emprunt :	195 000
Autres dépenses :	
-Acquisition de matériel et mobilier (tables/chaises , matériel école, divers...):	90 500
-Travaux en régie :	49 000
-Véhicule entretien (espaces verts):	34 000
-Travaux de rénovation groupe scolaire (video, clim, fenêtres, toits):	75 000
-Vidéo surveillance ville :	43 800
-Voirie urbaine (grosses réparations) :	100 000
-RD11 :	780 170
-Complexe sportif	1 300 000
-Salle multiculturelle	30 000
-Chaussée rue des écoles :	75 000
-Chaussée av Pierre Lacans :	154 000
-Travaux exutoire tunnel du Malpas :	27 390
-Eclairage public :	85 000
-Travaux sur bâtiments :	25 000
-Rieutord fond berges :	36 000

La somme des dépenses d'investissement est ainsi estimée à 3 099 860 €.

En recettes on retrouve l'excédent d'investissement reporté pour compléter les autres ressources :

-Excédent d'investissement reporté :	1 018 679,96
-Autofinancement complémentaire :	957 061,09
-Fonds de compensation de la TVA :	236 583,32
-Taxe d'aménagement :	20 722,75
-Subventions :	
* Hérault Energie	
Fenêtres :	2 400
* Région :	
Salle multiculturelle :	56 994
Complexe sportif :	150 000
*Département :	

Salle multiculturelle :	25 240
Complexe sportif :	150 000
-Contrat de territoire La Domitienne salle multiculturelle :	166 349,60
-Contrat de territoire La Domitienne complexe sportif :	229 777
-Amortissement des immobilisations :	76 052,28
- Produits des cessions diverses :	10 000

Globalement, le montant des recettes est de 3 099 860 €, en équilibre avec les dépenses.

C) La dette

La dette totale de la commune est en augmentation de 300 460,19 € par rapport à l'année 2018, avec le nouvel emprunt permettant de couvrir une partie des travaux de la RD11 opération qui n'était pas prévue. Au 1^{er} janvier elle est de 2 042 922,19 €. La structure de la dette ne comporte aucun emprunt à risque, elle est à 100% classée en catégorie 1A de la typologie de répartition de l'encours (annexe Gissler). Il s'agit d'emprunts classiques, donc non toxiques, qu'ils soient à taux fixe ou à taux variable. Sur l'exercice 2019, le montant de l'annuité de remboursement des emprunts est de 267 302,23 €. Elle se décompose entre 194 386,41 € en capital et 72 915,82 € en intérêts.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre sur le rapport établi, relatif aux orientations budgétaires 2019 (ROB).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après avoir pris connaissance du rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB), à l'unanimité par 21 voix pour, Prend acte des orientations générales du projet de budget 2019.

11) Budget annexe lotissement « Les Anciennes Ecoles » : Débat d'orientations budgétaires 2019.

L'exercice budgétaire 2018 se solde sur des excédents en section de fonctionnement et d'investissement. Ces résultats seront repris en recettes au budget 2019 dans les deux sections.

La commercialisation des terrains viabilisés est intervenu après l'achèvement des travaux d'aménagement du lotissement en novembre 2016 et que le paiement de ces derniers ait été couvert par un emprunt à court terme volontairement limité, et soldé en 2018. Le terme de l'opération devrait être prononcé en 2019 avec la vente du dernier lot et les derniers travaux d'ajustement à réaliser.

En résumé, l'année 2018 a été clôturée sur les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses

Prévisions globales au budget 2018 :	3 693 065,00 €
Réalisations :	1 144 186,69 €

Recettes

Prévisions globales au budget 2018 :	3 693 065,00 €
Réalisations :	3 329 399,77 €

Résultat

Excédent de clôture :	2 185 213,08 €
-----------------------	----------------

Section d'investissement

Dépenses

Prévisions globales au budget 2018 :	3 374 765,00 €
Réalisations :	1 405 85,37 €

Recettes

Prévisions globales au budget 2018 :	3 374 765,00 €
Réalisations :	2 239 109,32 €

Résultat

Excédent de clôture :	833 257,95 €
-----------------------	--------------

Orientations budgétaires

Le projet de lotissement communal « Les Anciennes Ecoles » et le budget annexe qui s'y rattache ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2015. Les travaux d'aménagement du lotissement ont été entièrement réalisés au cours de l'année 2016. Au mois de mars 2019, 28 lots, sur les 29 disponibles, ont été vendus, le dernier est sous compromis de vente. Les orientations du budget 2019 s'appuient essentiellement sur la fin de la commercialisation des terrains viabilisés, avec des recettes issues des ventes et des excédents, ainsi que divers frais de fonctionnement concernant des travaux à réaliser.

A) Section de fonctionnement

L'essentiel des produits repose sur l'excédent de 2 185 213,08 € et la vente du lot avec l'inscription sur l'exercice 2019 d'une recette prévisionnelle d'un montant de 74 666,60 € en ventes de terrains aménagés ainsi que 288 998,32 € en variations de stocks, nécessaire à l'équilibre du budget, mais qui sera très probablement inférieur au produit des ventes qui seront constatées durant l'année.

Les dépenses reprennent l'opération d'ordre des variations de stocks de terrains (2 255 210,34 €), des inscriptions de crédits pour les études et travaux projetés dans un souci d'équilibre de budget (283 667,66 €) et des opérations patrimoniales (10 000 €).

Ainsi, on retrouve en 2019 les prévisions suivantes :

LIBELLES	B.P. 2018	PREVISIONS GLOBALES 2018	REALISE 2018	PROJET BP 2019
DEPENSES	3 693 065,00	3 693 065,00	1144186,69	2 548 878,00
011- Charges à caractère général	308 000,00	308 000,00	14332,03	283 667,66
042 - Opération d'ordre	3 374 765,00	3 374 765	1119554,66	2 255 210,34
043- Opérations Patrimoniales	-	-	5150,00	10 000,00
66 - Charges financières	10 300,00	10 300,00	5150,00	-
RECETTES	3 693 065,00	3 693 065,00	3329399,77	2 548 878,00
002 - Excédent fonct. Reporté	2 493 065	2 493 065	2493065,00	2 185 213,08
042 - Travaux en régie	700 000	700 000	411001,37	288 998,32
70 - Produits des services	500 000	500 000	425333,40	74 666,60
RESULTAT		+	2185213,08	

Affectation du résultat :

- Excédent reporté en recettes de fonctionnement 2019 : 2 185 213,08 € au compte 002R

B) Section d'investissement

La section d'investissement est caractérisée par des recettes provenant d'opérations d'ordre entre sections liées aux variations de stocks de terrains (2 255 210,34 €) et du report de l'excédent de 833 257,95 €.

En dépense apparaît les opérations d'ordre portant sur les terrains aménagés (288 998,35 €), ainsi que les immobilisations corporelles pour 2 799 469,97 €.

LIBELLES	B.P. 2018	PREVISIONS GLOBALES 2018	REALISE 2018	PROJET BP 2019
DEPENSES	3 374 765,00	3 374 765,00	1 405 851,37	3 088 468,2
001 - Déficit d'invest. Reporté	1 120 000,00	1 120 000,00	0,00	0,0
21- Immo corporelles				2 799 469,9
040 - Participations reseaux et voiries	700 000,00	700 000,00	405 851,37	288 998,3
16 - Emprunts	1 554 765,00	1 554 765,00	1 000 000,00	0,0
RECETTES	3 374 765,00	3 374 765,00	2 239 109,32	3 088 468,2
001 - Excédent d'invest. Reporté	0,00	0,00	1 119 554,66	833 257,9
040 - Amortissements	3 374 765,00	3 374 765,00	1 119 554,66	2 255 210,3
RESULTAT		+	833 257,95	

C) La dette

Dans l'attente de la commercialisation des lots, la prise en charge financière de l'opération de lotissement avait été assurée par un emprunt à court terme de 24 mois à taux fixe de 1,03%, dont les caractéristiques étaient les suivantes :

- montant du prêt : 1 000 000 €
- remboursement du capital à l'échéance finale, paiement des intérêts à terme échu, en périodicité trimestrielle
- nombre d'échéances : 8
- montant des échéances : 7 échéances de 2 575 € (intérêts) et 1 échéance de 1 002 575 € (capital + intérêts)

La dernière échéance avait été fixée au 8 avril 2018, l'emprunt est désormais soldé.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre sur le rapport établi, relatif aux orientations budgétaires (ROB). Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après avoir pris connaissance du rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB),

A l'unanimité par 21 voix pour, prend acte des orientations générales du projet de budget 2019.

12) Questions Diverses.

- M. Pepoz demande quel projet est prévu sur l'ancien site de la cave coopérative, et si la commune ou la Domitienne peut y prendre part.
- M. Castan expose que plusieurs promoteurs ont rencontré les vigneronns d'Ensérune qui sont les propriétaires. Que la commune prend part à la réflexion car le document d'urbanisme ne permet pas en l'état de bâtir du logement. Qu'à ce titre, il est vigilant quant à la mesure à avoir en nombre de logements, à la mixité sociale, et à ne pas développer des commerces en rez de chaussée notamment, tout en tournant le projet vers le centre village, ne pas l'enclaver.
- M. Plancher demande si une place de village est prévu à cet endroit.
- M. Castan répond qu'il s'agit d'un projet privé et que ce n'est pas possible, mais que la commune a une réflexion d'ensemble afin de déterminer le lieu approprié pour une belle place, en revanche il précise que du foncier bien localisé sera nécessaire. Il émet que dans l'attente, une démarche à court terme est en cours pour avoir dans un premier temps un lieu de rassemblement plus minimaliste mais intéressant.

Ainsi délibéré à Montady les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président de séance,
Alain CASTAN, Maire

La Secrétaire de séance,
Annie LESCURE

Les membres du Conseil Municipal